



Réunion ordinaire du Conseil Municipal
du jeudi 23 juin 2016

Le Conseil Municipal convoqué le 16 juin 2016 s'est réuni le 23 juin 2016 à 20h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés par :	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Allouche Jean-Luc				
Ameye Nahalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura				
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel				
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina		Roux Martine		
Roux Martine				
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin				

Le compte rendu de la réunion du 14 avril 2016 est adopté sans observations particulières.

I/ Redevances d'occupation du domaine public

Considérant les tarifications applicables en 2016 pour les différences redevances d'occupation du domaine public, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par délibérations, décide d'appliquer les montants suivants :

- **France Telecom :**

	Montants Année 2016
Ouvrage aérien	51,74 € / km

Ouvrage en souterrain	38,81 € / km
Montant total à percevoir	945,30 €

- **Electricité :**

	Montants Année 2016
Lignes BT	197 €

- **Gaz :**

	Montants Année 2016
Redevance gaz	265 €
Concession gaz	847,25 €

II/ Attribution des subventions 2016 et tarifications 2017

A/ Subventions

Considérant l'enveloppe budgétaire retenue sur le budget primitif 2016 et sur proposition de la commission des finances, le Conseil, à l'unanimité et par délibération, décide de répartir les subventions comme suit :

Associations	Montant de la subvention
Amicale des boulistes	75 €
Pétanque Courlonnaise	75 €
Amicale des pompiers	405 €
Anciens combattants	205 €
ASEAMAS	100 €
ESCV	1 050 €
USCA	550 €

Foyer socio-culturel Collège Pont sur Yonne	290 €
Gaule Fraternelle	205 €
Souvenir Français	20 €
Vivre Solidaire	425 €
Amitié Courlonnaise	100 €
TOTAL	3 500 €

B/ Tarifications

L'ensemble des tarifications en vigueur sur le budget principal et sur celui du service eau et assainissement reste inchangé, hormis l'abonnement (part forfaitaire) figurant sur la facture d'eau qui passera de 16,50€ à 20 € H.T. Ce nouveau tarif ne s'appliquera qu'à compter de 2017.

III/ Transfert compétence borne électrique

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention établie par le SDEY relative au transfert de compétence d'une borne électrique. Ce document prévoit une participation annuelle de la Commune de 400 € couvrant les charges de fonctionnement, une participation financière également au titre des travaux d'installation des infrastructures et une prise en charge par la Commune de l'abonnement et de la consommation électrique à compter du 01/01/2018.

IV/ Convention de bénévolat

Le Conseil adopte à l'unanimité, la convention « collaborateur occasionnel et bénévole », rédigé dans le but de donner un cadre juridique et de protéger les personnes amenées à effectuer des missions bénévoles pour la Commune (Nouvelles Activités Périscolaires, Bibliothèque, ...).

V/ Compromis de vente logements cadastrés SB 623 et 624

M. le Maire fait part aux conseillers de la proposition de vente des logements précités émise par la propriétaire. Considérant l'évaluation des domaines, le Conseil décide à l'unanimité, de se porter acquéreur de ces biens. Il choisit de confier à Maître AUDEUX, notaire à Sergines, la rédaction de cette promesse de vente. Elle devra préciser le montant fixé à 85 000 €, la date d'acquisition, la prise en charge des frais de copropriété de la vendeuse jusqu'à la date d'acquisition. En contre partie, la Commune pourra utiliser comme bon lui semble, la parcelle SB 624 et faire passer les canalisations des logements supérieurs par le logement inférieur, avant acquisition. Les conseillers mandatent M. le Maire pour solliciter la rédaction de ce compromis.

VI/ Concert journée du patrimoine

Les conseillers acceptent par délibération, d'organiser un concert pour la journée du Patrimoine. L'enveloppe financière retenue est de 800 €.

VII/ Affaires en cours et questions diverses

A/ Affaires en cours

Le Conseil Municipal est informé de :

- l'organisation et du déroulement de la course « les Foulées Courlonnaises ». Cette manifestation sportive aura lieu le 26 juin prochain au matin. Les bénéfices seront reversés aux sinistrés de Villeneuve-Sur-Yonne, via le CCAS de cette commune.
- l'initiative par le Conseil des Jeunes d'un concours photos animalières. La population choisira par un vote en ligne ou coupon remis à la Mairie, le meilleur cliché. Une exposition et une remise de prix auront lieu ultérieurement.
- la contée sur le thème de l'eau qui se tiendra à l'Ilot le samedi 23/07/2016 à 18 h 00. Cette initiative de la Bibliothèque Municipale est ouverte à tout public.
- la proposition de mandat de vente, sans exclusivité, pour la vente du terrain cadastré ZW 132, sur la base de 221 000 €. Les conseillers y sont favorables et mandatent M. le Maire pour le signer.
- la réponse du Conseil Départemental relative à la demande de subvention pour l'acquisition et l'installation de deux miroirs (intersection Rue à Côme avec la Rue de la Vieille Ville ; pont du Canal). La réglementation impose la mise en place de « STOP ». En conséquence de quoi, la question du pont du Canal doit être reconsidérée.
- la réunion de la Commission équipement et travaux étendue qui est fixée au Mardi 5 Juillet 2016 à 20 h 30.
- la transmission des bons souvenirs et remerciements du commandant de la Communauté de Brigades de Pont-Sur-Yonne et Sergines, muté.

B/ Questions diverses

- *Laura Desvignes et Martine Rouix font part des derniers préparatifs concernant les festivités du 14 Juillet prochain. Une voiture de tête de cortège est à prévoir pour la retraite aux flambeaux.*

- *Marcel L'Huillier demande de la vigilance par rapport au schéma directeur d'alimentation en eau potable qui doit être établi par la société IRH, notamment sur la prise en compte des extensions et actualisations.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 28 Juin 2016.

Le Maire,
Jean-Jacques Percheminier